



**Étaient absents:** Denis STAHL (procuration), Bernard KLEIN, Stephan SCHMITT (procuration), Laurent BESCOND (procuration), Eric WEIBEL (procuration)

Les comptes rendus de la séance du 20 décembre 2017 a été approuvé à l'unanimité.

**I- Présentation d'un projet d'implantation d'un parc éolien**

M Benjamin BRAND, développeur foncier de la société RP Global, a soumis aux élus le projet d'implantation d'un parc éolien le long de la Ligne à Grande Vitesse sur le ban communal de Gougenheim.

Parc éolien qui resterait en place pour 20 ans minimum.

Les élus débattront sur le sujet lors du conseil municipal du 16 mars prochain.

**II- Subvention pour classe transplantée**

Les conseillers municipaux accordent, à l'unanimité, une subvention de 5€/enfant/jour aux enfants originaires de Gougenheim de l'école de Rohr et participant au voyage scolaire en Auvergne en avril prochain.

**III- Acquisition d'un défibrillateur**

Les conseillers municipaux, à l'unanimité, décident d'acquérir un défibrillateur automatisé externe fourni par la société CardiaPulse pour un montant de 2 1992,40 € TTC.

**IV- Nomination d'un délégué « Assainissement »**

Suite au transfert complet de la compétence « Assainissement » par le SIVOM de la vallée du Rohrbach au SDEA, Monsieur Laurent KRIEGER a été désigné délégué communal au SDEA (par 13 voix pour et 1 abstention)

**V- Contrat départemental**

Les conseillers municipaux approuvent, à l'unanimité, le contrat départemental de développement territorial et humain du Territoire d'action Ouest dont les enjeux prioritaires sont : développer les activités liés à la nature, développer l'attractivité du territoire ouest pour les 15-25 ans et les jeunes couples, renforcer la proximité et la cohérence entre les sites culturels, aménager des territoires connectés et attractifs à énergie positive et développer l'emploi, adapter le territoire à l'avancée en âge et conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public.

**VI- Cimetière communal - Reprise de concession**

Les sépultures sans concession relevant du régime du terrain commun vont être reprises par la commune. Les familles souhaitant régulariser la situation sont priées de contacter la mairie avant le 30 novembre 2018.

**VII- Comptes rendus des commissions**

- M Matthieu STOLL a fait le compte-rendu de la séance de l'Association Foncière où un point a été fait sur les chemins d'exploitation et les fossés à entretenir.

- Mme Christiane FISCHER a informé les conseillers qu'en vue de pérenniser l'association « Le Bel Age », chaque personne de 60 ans et plus sera destinataire d'un petit questionnaire qui permettra de recenser les souhaits de chacun (activités, sorties, cours ...). La synthèse des idées collectées sera effectuée à la salle socio-culturelle de Durningen le vendredi 2 mars 2018 à 19h30.

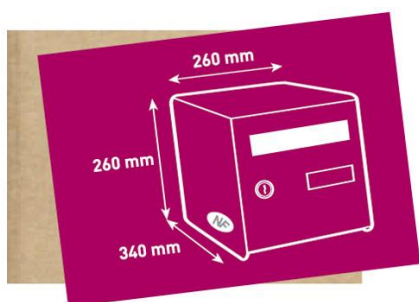
Lors de la prochaine assemblée générale du « Bel Age », un nouveau Bureau devra être constitué (élection d'un Président, d'un Secrétaire et d'un Trésorier). Si tel n'était pas possible, cette association sera malheureusement dissoute.

- M Frédéric SCHOENHENTZ a fait le compte-rendu de la séance du conseil communautaire qui s'est tenue le 1<sup>er</sup> février 2018 et a notamment fait le point sur l'évolution de la fiscalité locale.

Prochaines séances : Mercredi 21 février 2018 à 20h30 (attribution du marché public de travaux de voirie / Rue de la Chapelle) et Vendredi 16 mars 2018 à 20h30

Le maire: Frédéric SCHOENHENTZ

**AvisAVIS Avis AVIS Avis AVIS Avis AVIS Avis AVIS**



Être équipé d'une **boîte aux lettres normalisée** permet de recevoir, dans de bonnes conditions, le courrier distribué par La Poste, mais aussi les différentes publications communales !

**Dimensions : 260 mm en hauteur, 260 mm en largeur, 340 mm en profondeur**

LES FRÉQUENCES DE LA TNT **CHANGENT !**



Dans la nuit du 26 au 27 mars 2018, notre commune sera concernée par **des modifications de fréquences de la TNT**. Ces travaux sur le réseau télévision permettront de libérer des fréquences hertziennes pour les services de téléphonie mobile à très haut débit (4G).

Cette opération aura un impact direct sur **les téléspectateurs qui reçoivent la télévision par l'antenne râteau** : ils risquent ce jour-là de perdre une partie de leurs chaînes et devront donc, le 27 mars, **procéder à une recherche de chaînes** pour continuer à recevoir l'intégralité des programmes de la TNT.

Pour tous renseignements, [www.recevoirlatnt.fr](http://www.recevoirlatnt.fr)